

FORMULAIRE F

AVIS DE RETOUR DE LA DEMANDE ET DE L'ACTE

(Article 10, paragraphe 3, du règlement (UE) 2020/1784 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale (signification ou notification des actes)] ⁽¹⁾)

La demande et l'acte doivent être retournés dès réception.

Numéro de référence de l'entité d'origine:

Numéro de référence de l'entité requise:

Destinataire:

1. MOTIF DU RETOUR:

1.1. La demande ne rentre manifestement pas dans le champ d'application du règlement:

1.1.1. adresse inconnue

1.1.2. la matière n'est pas de nature civile ou commerciale

1.1.3. la signification ou la notification n'a pas lieu d'un État membre à un autre État membre

1.1.4. Autre

1.2. Le non-respect des conditions de forme imposées rend la signification ou la notification impossible:

1.2.1. l'acte est difficile à lire

1.2.2. la langue utilisée pour remplir le formulaire est incorrecte

1.2.3. Autre

1.3. Le mode de signification ou de notification est incompatible avec le droit de l'État membre requis [article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) 2020/1784]

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾JO L 405 du 2.12.2020, p. 40.